NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Pour le bon déroulement du carnaval des enfants **le dimanche 03 avril 2022**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit Place du Gapion à compter du jeudi 31 mars 2022 après-midi au dimanche 03 avril 2022, pour l'installation de la fête foraine.

1) La circulation et le stationnement seront interdits dans les rues ci-après : le 03 avril 2022 à partir de 14H30, pour le défilé des enfants avec passage des chars :

- Départ Bar le Moulin
- Rue Basse
- Rue Jean-Jaurès
- Rue des Guichets
- Rue Constance de Durbois
- Rue Jacques Bailly
- Rue Félix Pyat
- Place du Marché (arrêt Guillan's)
- Descente du Gapion
- Arrivée Place du Gapion
  (Brûlage de M. Carnaval)

2) La circulation sera interdite par rue barrée à partir de 13H30 et jusqu'à 19 H :

Route de Vatan en montant vers Graçay - Rue des Petits fossés - Rue Jacques Bailly - Rue Basse - Rue Notre-Dame (déviation par l'Allée du Mail instituée dans les deux sens) - rue Constance de Durbois (angle Allée du Mail et Route de Coulon).

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service Technique et la circulation sera entretenue par le Comité des Fêtes.

Une déviation sera instituée - dans les DEUX sens :

- VATAN-ROMORANTIN, l'embranchement du CD 922 et du CDE 83 (face gendarmerie) en direction de SAINT OUTRILLE ;

- Sortie de l'A 20 - Plaisance - RD 83 - Romorantin, embranchement du CDE 83 en direction de SAINT OUTRILLE ;

La signalisation réglementaire sera mise en place.

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis conformément aux lois en vigueur.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.